

Guide pratique du stagiaire M2

Spécialité Androïde - Master Informatique

Responsables des stages: Pierre Fouilhoux et Thibaut Lust
pierre.fouilhoux@lip6.fr, thibaut.lust@lip6.fr

Organisation - planning

- Les stages démarrent au plus tôt lundi 10 Février 2020.
- Un stage a une durée d'au moins 5 mois (attention en comptant le nombre de jours ouvrés); et d'au plus 6 mois.
- Un stage a lieu toute sa durée dans le même organisme d'accueil.
- Les soutenances de stages de première session ont lieu début septembre et celles de seconde session lors de la première quinzaine d'octobre. Le calendrier complet sera précisé ultérieurement.
- La date de fin de stage (apparaissant sur la convention) doit être antérieure à la date de soutenance.

Il faut donc démarrer le plus tôt possible pour pouvoir effectuer 6 mois de stage avant début septembre et ne pas risquer de devoir soutenir en seconde session, cette dernière étant une session de rattrapage.

Cadre du stage

Un sujet de stage doit contenir

- un titre et un descriptif du contenu scientifique indiquant clairement les notions théoriques et les outils pratiques envisagés
- un lieu et un cadre de stage (entreprise, laboratoire académique, etc) et le signataire de la convention (par exemple l'entreprise, le nom du laboratoire)
- un (ou plusieurs) **encadrant de stage**: l'encadrant est chargé du suivi du travail du stage et participera à l'évaluation finale du stage.

A partir de ce sujet, les responsables des stages désigneront un **réfèrent de stage**: il s'agit d'un enseignant de la spécialité Androïde qui va veiller à distance du bon déroulement scientifique du stage. **Le réfèrent ne participe pas à l'encadrement** mais n'hésitez pas à le contacter pour des questions scientifiques ou en cas de problèmes survenus durant votre stage.

Si vous avez eu l'occasion de discuter de votre sujet avec un des enseignants qui souhaiterait être réfèrent de votre stage, n'hésitez pas à le signaler. Il est également envisageable de changer de

réfèrent universitaire en fonction des thématiques du stage après quelques semaines si besoin. Pour les questions plus pratiques (conventions, etc): contactez les responsables de stages (pierre.fouilhoux@lip6.fr, thibaut.lust@lip6.fr).

Gratification

Un stage de plus de deux mois doit être rémunéré. On constate de grandes variations de rémunération entre les entreprises.

La rémunération doit être supérieure ou égale à la gratification minimale définie ainsi:

- Le taux horaire appliqué pour la gratification des étudiants en stage sur une durée supérieure à deux mois (consécutifs ou non) est de à 15% du plafond de la sécurité sociale. Les modalités de calcul de la gratification mensuelle sont définis par rapport au nombre de jours ouvrés, chaque jour ouvré correspond à 7 heures de présence effective. La gratification moyenne d'un mois en 2018 était ainsi environ 543 euros.
- A cette gratification, s'ajoute la prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements entre domicile et lieu de stage. C'est obligatoire dans une convention.

Démarches à suivre

Les démarches suivantes prennent du temps: soyez réactif et prêt à remplir vos conventions pour ne pas retarder le début de vos stages.

1. Chaque sujet de stage pour lequel vous avez été accepté (y compris les sujets disponibles sur le site de la spécialité Androïde) doit être validé avant d'entamer les démarches administratives. Pour cela, un mail **avec un descriptif complet du stage** doit être envoyé aux deux responsables des stages (pierre.fouilhoux@lip6.fr, thibaut.lust@lip6.fr) avec un champ objet clair débutant par [stage-androïde].
2. Le sujet est validé par retour de mail et un réfèrent universitaire sera désigné pour le stage.
3. Après validation, l'étudiant pourra alors retirer un dossier de convention de stage auprès du secrétariat de la spécialité Androïde (Tour 25 - Couloir 24/25 - Bureau 219).
4. Il faudra alors le remplir, le signer, le faire signer par le réfèrent et l'adresser à l'entreprise ou au laboratoire d'accueil pour signature. Le dossier signé avec les pièces jointes requises ainsi que le sujet de stage devront alors être transmis au secrétariat pour signature par le directeur du département du master.

Rapport d'avancement

- Un rapport d'avancement devra obligatoirement être soumis (cf. procédure ci-dessous) **deux mois** après le démarrage de votre stage. Veillez à respecter cette soumission: elle permet de détecter si votre stage a bien démarré et, si ce n'est pas le cas, de permettre à ce que votre réfèrent (et/ou les responsables de stages) puisse intervenir.

Le rapport doit être concis (le format est libre) et devra contenir les éléments suivants:

- (a) Descriptif du sujet.
- (b) Objectifs du stage.
- (c) Positionnement du sujet par rapport à l'existant.
- (d) Thématiques du stage.
- (e) Travaux effectués lors des deux premiers mois.
- (f) Calendrier prévisionnel des tâches restant à effectuer.

Le rapport d'avancement est exigé quelque soit la date de démarrage du stage. Une décote sur la note finale sera appliquée si ce rapport n'est pas transmis.

- Le rapport est à rendre électroniquement, sous la forme d'un fichier PDF unique via le site EasyChair (utilisé usuellement pour la gestion des soumissions à des conférences).

L'adresse du site de soumission est:

TBA

Afin de pouvoir rendre votre rapport, il vous faudra au préalable créer un compte sur le site Easychair (si vous n'en avez pas déjà un) et ensuite accéder à la "conférence" dont le nom est TBA.

Et ensuite?

Vous recevrez par mail les informations concernant la rédaction du rapport final et de la soutenance.